

Joëlle Muller

Médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette

LES LOGICIELS ET LES CD-ROM

LE CATALOGAGE des logiciels et autres documents électroniques est une expérience relativement récente en France. La médiathèque de la Cité des sciences a été confrontée à ce problème dès son ouverture. Après s'être posé la question de l'utilité de cataloguer ce type de documents, l'équipe de la didacthèque s'est lancée dans l'aventure.

De l'intérêt de cataloguer des documents mineurs

Depuis une petite dizaine d'années, les logiciels et les CD-Rom ou autres documents électroniques ont fait leur apparition dans les bibliothèques en tant que documents destinés au public et non plus seulement comme outil de gestion pour le personnel. Certes, ces nouveaux documents représentent une faible part de l'ensemble des collections d'une bibliothèque, un sur trois mille pour la médiathèque de La Villette¹. Mais justement, une « média »-thèque, disposant d'un catalogue informatisé, se doit d'offrir à son public un catalogue multimédia, d'autant plus si ce catalogue est interrogeable à distance par minitel. Comment découvrir l'existence d'un document si vous ne le voyez pas et s'il n'est pas référencé ?

Voici un exemple concret pour illustrer ce propos : de 1986 à 1990, la

médiathèque de La Villette ne cataloguait pas ses logiciels. La plupart des utilisateurs avaient découvert la salle de la didacthèque par hasard – elle est située au fin fond de la médiathèque – ou par des articles parus dans la presse professionnelle. Or, depuis l'introduction des notices des logiciels dans le catalogue général, de nombreux anciens lecteurs ont découvert son existence lors d'une recherche par sujet.

En conclusion, je pourrai dire que plus un document est mineur, en quantité, plus il est nécessaire de multiplier les canaux d'information à son sujet. En tout état de cause, la présence dans un catalogue informatisé est le meilleur moyen d'en informer le public à distance.

Décrire un document, pour un bibliothécaire, c'est cataloguer

Persuadée de la nécessité de cataloguer les logiciels, l'équipe de la didacthèque s'est mise au travail avec l'arrivée du système GEAC remplaçant MEDICIS qui avait largement rempli son office.

Nous sommes partis à la recherche de prédécesseurs et de normes. En France, le vétéran, sur cette question,

est Hervé Le Crosnier qui fit des propositions de catalogage des logiciels dans son ouvrage *La micro-informatique : un nouveau secteur de la bibliothèque*² ; elles s'inspiraient de l'ISBD (NBM, *for Non-Book Materials*) et de la norme expérimentale Z 44-065 concernant le catalogage des images animées. La bibliothèque municipale de Caen³ dispose d'un catalogue papier, celle de Grenoble catalogue également les logiciels sur un système informatique, chacune utilisant des règles propres. Partant plus tard que nos prédécesseurs, nous avons pu disposer de l'ISBD (CF)⁴ qui venait juste de paraître et dont la Bibliothèque nationale est en train de réaliser la traduction française. L'AFNOR vient également de mettre en place un comité de travail chargé de préparer une norme de catalogage des documents électroniques.

1. La médiathèque dispose de 1 000 logiciels éducatifs et d'une dizaine de CD-Rom pour un fonds de 300 000 livres.

2. Hervé LE CROSNIER, *La micro-informatique : un nouveau secteur de la bibliothèque*, Paris, éd. du Cercle de la librairie, 1986, p. 116-126.

3. En 1983, la BM de Caen fut la première bibliothèque publique à proposer des documents logiciels.

4. ISBD (CF) : *International Standard Bibliographic Description for Computers Files*, IFLA Committee on Cataloguing, Paris, éd. K. G. Saur, 1990.

Nous avons donc décidé de cataloguer nos logiciels et ensuite nos CD-Rom en utilisant l'ISBD (CF) et le format UNIMARC.

L'aventure commence

Après avoir suivi une formation au format UNIMARC, à GEAC et lu attentivement l'ISBD (CF), nous sommes passés à la phase pratique de l'opération.

Les documents électroniques se présentent sous la forme d'un support physique (disquette, disque numérique, cartouche...), d'un livret ou d'une documentation d'accompagnement, d'un boîtier et parfois d'autres documents (cassette son ou vidéo, vidéodisque...). C'est le document logiciel lui-même, c'est-à-dire les pages écrans, qui est considéré comme la source principale d'information.

Nous avons été rapidement confrontés au manque de normalisation de ce type d'édition. En effet, il est courant, pour un logiciel éducatif, d'être signalé sous trois titres différents bien qu'il s'agisse d'un même document : le titre de la page écran (qui fait référence), le titre du livret et le titre du catalogue de l'éditeur par exemple. D'autre part, il est parfois difficile de connaître le rôle exact de chaque auteur : scénariste, graphiste, concepteur médiatique, informaticien, et de déterminer un auteur principal tant la conception d'un logiciel est une œuvre généralement collective. Le numéro de version ainsi que la date d'édition, qui sont des données importantes pour un logiciel amené à avoir des mises à jour régulières, ne sont pas toujours indiqués. Ceci nous oblige parfois à rentrer dans les fichiers informatiques pour y repérer leur date de création.

Comme tout fichier, celui des logiciels a deux finalités : recenser une collection et informer les utilisateurs. En ce qui concerne les documents électroniques, les informations les plus pertinentes pour les usagers sont celles concernant les titres, la configuration technique et la version. Dans le

Zones	Ponctuation ISBD (CF)	Sous-zones Unimarc	Contenu
Zone du titre et de la mention de responsabilité	[] = :	\$a \$b \$d = \$e	- Titre propre - Type de document - Titre parallèle - Sous-titre et complément de titre
Unimarc : zone 200	/	\$f	- Première mention de responsabilité
	;	\$g	- Mentions de responsabilités suivantes
Zone de la mention d'édition	-	\$a	- Version
Unimarc : zone 205	/	\$f	- Mention de responsabilité de la version
Zone de publication	-	\$a	- Lieu de publication
	:	\$c	- Nom de l'éditeur, du producteur, ou du distributeur
Unimarc : zone 210	,	\$d	- Date de publication
Zone de description	-	\$a	- Désignation matérielle du document
	:	\$c	- Autres détails physiques (son, couleur)
Unimarc : zone 215	;	\$d	- Dimension
	+	\$e	- Matériel d'accompagnement
Zone de la collection	-	\$a	- Titre propre de la collection
	=	\$d =	- Titre parallèle
	:	\$e	- Sous-titre et complément de titre
Unimarc : zone 225	;	\$v	- Numéro de volume
Zone des notes	-		- Les notes sont séparées par un point et un tiret
Unimarc : zones 3XX non déterminées			

Tableau extrait de : *Les Logithèques*, Joëlle Muller p. 112.

cas d'une bibliothèque de prêt, la configuration technique devient la donnée primordiale. En effet, l'emprunteur doit savoir si le logiciel qu'il désire emprunter est compatible avec le matériel dont il dispose à son domicile. Ces caractéristiques techniques doivent être décrites avec précision : machine, système d'exploitation, capacité mémoire, cartes graphique ou sonore, souris, manette de jeu...

Parfois, nous avons eu l'impression de résoudre des énigmes. Mais finalement, le catalogage rétrospectif est terminé et nous sommes satisfaits d'avoir rejoint la grande famille des autres documents, une petite partie de logiciels parmi la forêt des livres.

Avril 1993

Bibliographie

1. **ISBD (CF) : International Standard Bibliographic Description for Computers Files**, IFLA Committee on Cataloguing, Paris, éd. K. G. Saur, 1990.

2. **Joëlle MULLER**, *Les Logithèques*, Paris, éd. du Cercle de la librairie, 1991.